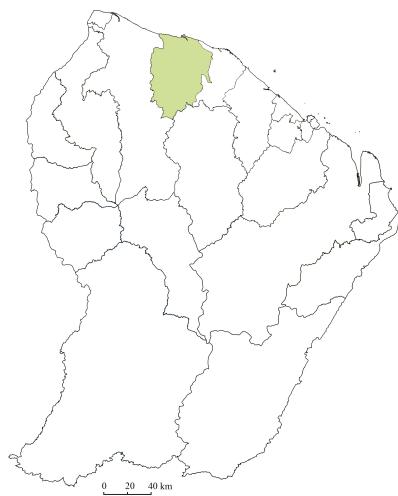




Quartier d'Iracoubo

Déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves

1834-1848



Version provisoire (juin 2020)

Introduction

La présente édition est fondée sur les registres duplicata, conservés aux Archives nationales d'outre-mer (fonds déposé Guyane). Les registres primata, conservés en partie par la commune d'Iracoubo, ont été numérisés par les Archives territoriales.

Archives nationales d'outre-mer
référence Internet : ark:/61561/wz818bvzwb

Guyane 53* : Iracoubo (1834-1843)
Guyane 54* : Iracoubo (1844-1848)

Les registres contiennent **170 actes**.

Territoire concerné

| Guyane | |
|---|--|
| <i>circonscription actuelle (commune)</i> | <i>circonscription ancienne (quartier)</i> |
| Iracoubo | Iracoubo |

Les tables alphabétiques dressées à chaque fin de registre n'ont pas été reprises pour le moment.

Edition provisoire réalisée par la direction Musées et Patrimoine, Kristen SARGE.

Renseignements : patrimoinesculturels@ctguyane.fr

Quartier d'Iracoubo

Déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves pendant l'année 1834

Le présent registre, contenant vingt-quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir au commissaire-commandant du quartier d'Iracoubo, à inscrire les déclarations de naissances, de mariages et de décès des esclaves pendant l'année 1834.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le vingt novembre 1833. R. Vatar, juge délégué.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le neuf du mois de janvier, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Séverine, qui nous a déclaré que le six du mois de janvier à dix heures du soir, sa négresse nommée Désirée était accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel elle a déclaré vouloir donner le nom de Cornélie. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le vingt-cinq du mois de janvier, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Gabert, qui nous a déclaré que le vingt-trois du mois de janvier à sept heures du matin, sa négresse nommée Marie Louise était accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel elle a déclaré vouloir donner le nom d'Augustin. B. Jaquet. V. Gabert.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le trois du mois de février, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la demoiselle Rosette Seigre, qui nous a déclaré que le deux du mois de février à quatre heures du matin, sa négresse nommée Thérèse était accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel elle a déclaré vouloir donner le nom de Vincent. Elle a déclaré ne savoir signer. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le huit du mois de février, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Jaquet, qui nous a déclaré que le six du mois de février à onze heures du soir, sa négresse nommée Marie Rose était accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel elle a déclaré vouloir donner les noms de Marie Rosina. Veuve Jaquet. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le treize du mois de mars, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est

comparu le sieur Auguste Mille, qui nous a déclaré que le douze du mois de mars à minuit, sa négresse nommée Célina était accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel il a déclaré vouloir donner le nom de Paul. B. Jaquet. A. Mille.

Déclaration de décès

L'an mil huit cent trente-quatre et le treize du mois de mars, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Lailheugac, âgé de trente-trois ans, demeurant chez Madame veuve Gabert, qui nous a déclaré que le douze du mois de mars à neuf heures du soir, le négrillon nommé Augustin, âgé d'un mois et demi, est décédé en la maison de sa maîtresse Madame veuve Gabert. Lailheugac. B. Jaquet.

Déclaration de décès

L'an mil huit cent trente-quatre et le dix-neuf du mois de mars, à neuf heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la demoiselle Nina, qui nous a déclaré que le vingt-un du mois de mars à cinq heures du matin, le négrillon nommé Sylvestre, âgé de quatorze mois, est décédé en sa maison sur l'anse de Conanama. Nina Barthélémy. B. Jaquet.

Déclaration de décès

L'an mil huit cent trente-quatre et le vingt-sept du mois de mars, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la demoiselle Nina, qui nous a déclaré que le vingt-cinq du mois de mars à neuf heures du matin, la négresse nommée Denise, âgée de trente-deux ans, est décédée en sa maison sur l'anse de Conanama. Nina Barthélémy. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le trente du mois de mars, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Antoine Discand, qui nous a déclaré que le vingt-huit du mois de mars à une heure du matin, sa négresse nommée Victorina était accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel il a déclaré vouloir donner le nom de Benoît. Un mot rayé nul. A. Discand. B. Jaquet.

Déclaration de décès

L'an mil huit cent trente-quatre et le six du mois d'avril, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Gabriel Robert, âgé de trente-huit ans, habitant à Conanama, qui nous a déclaré que le quatre du mois d'avril à dix heures du matin, le nègre nommé Gaim, appartenant au sieur Auguste Mille, est décédé sur l'habitation L'Espérance. Robert. B. Jaquet.

Déclaration de décès

L'an mil huit cent trente-quatre et le six du mois de mai, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Jaquet, âgée de quarante-quatre ans, habitante à Iracoubo, qui nous a déclaré que le quatre du mois de mai à sept heures du soir, le nègre nommé Toussaint, est décédé sur son habitation. Veuve Jaquet. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le douze du mois de mai, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Antoine Discand, qui nous a déclaré que le dix du mois de mai à onze heures du matin, sa négresse nommée Claire était accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel il a déclaré vouloir donner le nom de Honorine. A. Discand. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le quinze du mois de mai, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jacques Bigot, habitant propriétaire, qui nous a déclaré que le treize du mois de mai à huit heures du soir, sa négresse nommée Marine était accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel il a déclaré vouloir donner le nom de Charlotte. Le déclarant a déclaré ne savoir signer. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le vingt-sept du mois de juin, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Léger, habitante propriétaire, qui nous a déclaré que le vingt-quatre du mois de juin à neuf heures du soir, sa négresse nommée Pélagie était accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel il a déclaré vouloir donner le nom de Marie. La déclarante a déclaré ne savoir signer. B. Jaquet.

Déclaration de décès

L'an mil huit cent trente-quatre et le quatre du mois de juillet, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jacob Seigre, habitant propriétaire, qui nous a déclaré que le deux du mois de juillet / à onze heures du matin /, sa négresse nommée Rosine, âgée de dix-sept ans, est décédée en savane de Conanama. Seigre. B. Jaquet.

Déclaration de mariage

L'an mil huit cent trente-quatre et le six du mois de juillet, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Gabert, qui nous a déclaré que son nègre nommé Baptiste, / âgé de quarante ans /, s'est marié avec sa négresse nommée Christine, âgée de trente ans. Trois mots en marge approuvés. Veuve Gabert. B. Jaquet.

Déclaration de mariage

L'an mil huit cent trente-quatre et le six du mois de juillet, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Gabert, qui nous a déclaré que son nègre nommé Joseph, âgé de vingt-huit ans, s'est marié avec sa négresse nommée Julie, âgée de vingt-deux ans. Veuve Gabert. B. Jaquet.

Déclaration de mariage

L'an mil huit cent trente-quatre et le six du mois de juillet, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Gabert, qui nous a déclaré que son nègre nommé Alexandre, âgé de vingt-sept ans, s'est marié avec sa négresse nommée Louise, âgée de dix-neuf ans. Veuve Gabert. B. Jaquet.

Déclaration de mariage

L'an mil huit cent trente-quatre et le six du mois de juillet, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Gabert, qui nous a déclaré que son nègre nommé François, âgé de trente ans, s'est marié avec sa négresse nommée Anne, âgée de dix-neuf ans. Veuve Gabert. B. Jaquet.

Déclaration de décès

L'an mil huit cent trente-quatre et le vingt-quatre du mois de septembre, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Antoine Discand, habitant propriétaire, qui nous a déclaré que le vingt-deux du mois de septembre à six heures du matin, la négritte nommée Uranie, / âgée de dix mois, / est décédée sur son habitation en savane de Conanama. Quatre mots en marge approuvés. A. Discand. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le trois du mois d'octobre, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue Madame veuve Jaquet, qui nous a déclaré que le deux du mois d'octobre à sept heures du soir, sa négresse nommée Augustine était accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel elle a déclaré vouloir donner le nom de Marie Mélina. Veuve Jaquet. B. Jaquet.

Déclaration de décès

L'an mil huit cent trente-quatre et le quatorze du mois d'octobre, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Antoine Discand, habitant propriétaire, qui nous a déclaré que le treize du mois d'octobre à midi, sa négresse nommée Chatérine, âgée de cinquante-sept ans, est décédée sur son habitation en savane de Conanama. A. Discand. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le premier du mois de novembre, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean-Baptiste Seigre, qui nous a déclaré que le vingt-neuf du mois d'octobre à deux heures de l'après-midi, sa négresse nommée Valentine était accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel il a déclaré vouloir donner le nom de Gustave. Jean-Baptiste Seigre. B. Jaquet.

Déclaration de décès

L'an mil huit cent trente-quatre et le deux du mois de novembre, à deux heures de l'après-midi, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Rougier Halciante, propriétaire à Conanama, qui nous a déclaré que le trente du mois d'octobre à huit heures du soir, sa négresse nommée Rosine, est décédée sur son habitation Mondésir en rivière de Conanama. Veuve Rougier. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le six du mois de novembre, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Rougier habitante propriétaire à Conanama, qui nous a déclaré que le quatre du mois de novembre à deux heures de l'après-midi, sa négresse nommée Joséphine était accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel elle a déclaré vouloir donner le nom de Phanor. Veuve Rougier. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

L'an mil huit cent trente-quatre et le treize du mois de décembre, à huit heures du matin, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Antoine Discand, habitant propriétaire à Conanama, qui nous a déclaré que le onze du mois de décembre à trois heures de l'après-midi, sa négresse nommée Justine était accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel il a déclaré vouloir donner le nom d'Angélique. A. Discand. B. Jaquet.

L'an mil huit cent trente-quatre et le vingt-quatre du mois de décembre, à deux heures de l'après-midi, par devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état-civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Antoine Discand, habitant propriétaire à Conanama, qui nous a déclaré que le vingt-deux du mois de décembre à dix heures du matin, sa négrette nommée Angélique, âgée de onze jours, est décédée sur son habitation en savane de Conanama. A. Discand. B. Jaquet.

Clos et arrêté par nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, pour l'année mil huit cent trente-quatre. B. Jaquet.

Quartier d'Iracoubo

Déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves pendant l'année 1835

Le présent registre, contenant dix feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, à inscrire les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves pendant l'année 1835.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le 28 novembre 1834. Le juge auditeur délégué. P. Mosse.

Déclaration de décès

N° 1

L'an mil huit cent trente-cinq et le quatre du mois de janvier, à huit heures du matin, par-devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la nommée Archange, négresse libre, âgée de soixante-douze ans, habitante propriétaire sur l'anse de Conanama, qui nous a déclaré que, le deux du mois de janvier, à deux heures de l'après midi, son mari et son esclave, nommé Jean, âgé de quatre-vingt-dix ans, est décédé sur son habitation. Elle a déclaré ne savoir signer. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

N° 2

L'an mil huit cent trente-cinq et le dix du mois de février, à huit heures du matin, par-devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue madame veuve Gabert, âgée d'environ soixante ans, habitante propriétaire, rive droite d'Iracoubo, qui nous a déclaré que, le huit du mois de février, à cinq heures du matin, sa négresse nommée Anne, ~~était~~ <âgée de dix-sept ans>, mariée avec son nègre François, était accouchée sur son habitation Sainte-Elisabeth d'un garçon qu'elle a déclaré vouloir donner le prénom de Jean. Un mot rayé nul. Veuve Gabert. B. Jaquet.

Déclaration de décès

N° 3

L'an mil huit cent trente-cinq et le seize du mois de février, à huit heures du matin, par-devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Gabert, âgée d'environ soixante ans, habitante propriétaire rive droite d'Iracoubo, qui nous a déclaré que, le quinze du mois de février, à cinq heures du matin, son petit négrillon, nommé Jean, âgé de huit jours, fils légitime de François et Anne, ses esclaves, est décédé sur son habitation Sainte-Elisabeth. Veuve Gabert. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

N° 4

L'an mil huit cent trente-cinq et le vingt-cinq du mois d'avril, à huit heures du matin, par-devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Antoine Discand, âgée d'environ vingt-huit ans, habitant propriétaire à Conanama, nous

a déclaré que, le vingt-trois du mois d'avril, à une heure de l'après midi, sa négresse nommée nommée Caroline était accouchée d'un enfant du sexe masculin, qu'il a déclaré vouloir donner le nom de Félix. A. Discand. B. Jaquet.

Déclaration de décès

N° 5

L'an mil huit cent trente-cinq et le premier du mois de mai, à huit heures du matin, par-devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Antoine Discand, âgé d'environ vingt-huit ans, habitant propriétaire à Conanama, < qui > nous a déclaré que, le trente du mois d'avril, à trois heures du matin, le petit négrillon, nommé Félix est décédé sur son habitation Tiens-Bon. A. Discand. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

N° 6

L'an mil huit cent trente-cinq et le sept du mois de mai, à deux heures de l'après midi, par-devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Gabriel Robert, habitant propriétaire, rive droite de la rivière de Conanama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le cinq du mois de mai, à huit heures du soir, sa négresse nommée Zélia était accouchée d'un enfant du sexe masculin, qu'il a déclaré vouloir donner le nom de Jean. Robert. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

N° 7

L'an mil huit cent trente-cinq et le premier du mois de juin, à huit heures du matin, par-devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue madame veuve Rougier, habitante propriétaire rive droite de la rivière de Conanama, quartier d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le vingt-neuf du mois de mai, à une heure du matin, sa négresse nommée Gertrude, était accouchée d'un enfant du sexe masculin, qu'elle a déclaré vouloir donner le nom de Jean. Elle n'a pu signer, étant malade. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

N° 8

L'an mil huit cent trente-cinq et le six du mois de juillet, à huit heures du matin, par-devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Mazeau, régisseur sur l'habitation de monsieur Auguste Mille, lequel nous a déclaré que, le trois du mois de juillet, à cinq heures de l'après midi, sa négresse nommée nommée Héléna était accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel il a déclaré vouloir donner le nom de Marie Victoire. Il n'a pu signer, étant malade. B. Jaquet.

Déclaration de décès

N° 9

L'an mil huit cent trente-cinq et le vingt-cinq août, à huit heures du matin, par-devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Gabert, âgée d'environ soixante ans, habitante propriétaire rive droite de la rivière d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le vingt-deux du mois d'août, < à huit heures du matin >, son nègre nommé André, est décédé sur son habitation Sainte-Elisabeth. Cinq mots en marge approuvés. Veuve Gabert. B. Jaquet.

Déclaration de naissance

N° 10

L'an mil huit cent trente-cinq et le seize du mois de novembre, à trois heures de l'après midi, devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Gabert, âgée d'environ soixante ans, habitante propriétaire rive droite d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le quinze du mois de novembre, à cinq heures du matin, sa négresse nommé Georgina était accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel elle a déclaré vouloir donner le nom de Fénelon. Veuve Gabert. B. Jaquet.

Déclaration de décès

N° 11

L'an mil huit cent trente-cinq et le seize du mois de novembre, à quatre heures de l'après midi, devant nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Jacques Bigot, âgé de soixante ans environ, habitant propriétaire, demeurant sur son habitation Savane Corossony, lequel nous a déclaré que, le quinze du mois de novembre, à sept heures du matin, sa négresse Judick est accouchée d'un enfant du sexe masculin auquel il a donné le nom de Toussaint. Il a dit ne savoir signer. B. Jaquet.

Clos et arrêté par nous Benjamin Jaquet, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, pour l'année 1835. Ce jour d'hui 1^{er} janvier 1836. B. Jaquet.

Table alphabétique des déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves année 1835.

Certifié par nous Beanjamin Jaquet, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, le 1^{er} janvier 1836.
B. Jaquet.

Quartier d'Iracoubo

Déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves pendant l'année 1836

Le présent registre contenant dix feuillets a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir [blanc] du quartier d'Iracoubo à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1836.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le 15 décembre 1835. Par délégation de monsieur le juge royal, le juge auditeur provisoire, P. Mosse.

Déclaration de décès

N° 1

L'an mil huit cent trente-six et le douze du mois de janvier, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jacques Bigot, âgé d'environ soixante ans, habitant propriétaire à Counamama, nous a déclaré que, le trois du mois de janvier courant à quatre heures du matin, son nègre nommé Michel, âgé de cinquante ans, est décédé sur son habitation L'Espérance. Il a déclaré ne savoir signer. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 2

L'an mil huit cent trente-six et le vingt ~~qua~~ trois du mois de janvier, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Jean-Baptiste Seigre, âgé d'environ trente-deux ans, habitant propriétaire, anse de Counamama, lequel nous a déclaré que le vingt-deux du mois de janvier, à quatre heures du matin, sa nègresse nommée Jacqueline, âgée de dix-sept ans, est accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel il a déclaré vouloir lui donner le nom de Amédée. Un mot rayé nul. Jean B^{te} Seigre. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 3

L'an mil huit cent trente-six et le ~~quat~~ quatre quatre du mois de février, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue mademoiselle Suzette, âgée environ < de > soixante ans, habitante propriétaire à Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le trente mois de janvier, à neuf heures du matin, sa nègresse nommée Marguerite était accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle elle a déclaré vouloir donner le nom de Lodoïska. Il a déclaré ne savoir signer. Deux mots rayés nuls, deux mots en marge approuvés. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 4

L'an mil huit cent trente-six et le douze février, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue mademoiselle Anne Panel, âgée de soixante ans environ, habitante au quartier de Sinnamary, laquelle nous a

déclaré que, le huit du mois de février, à huit heures du matin, sa négresse nommée Justine, appartenant à monsieur Aloncle, domicilié à Cayenne, était accouchée sur l'habitation Tiens-Bon, quartier d'Iracoubo, d'un enfant du sexe féminin, à laquelle on a donné le nom de Valentine. Elle a déclaré ne savoir signer. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 5

L'an mil huit cent trente-six et le vingt du mois de février, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Rougier, habitante propriétaire à Counamama, qui nous a déclaré que, le dix-sept du mois de février, à six heures du matin, son nègre nommé Alexis est décédé sur son habitation Mon-Désir en rivière de Counamama. Veuve Rougier. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 6

L'an mil huit cent trente-six et le vingt du mois d'avril, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Volné Magloire, momentanément dans le quartier, qui nous a déclaré que, le dix-huit du mois d'avril, à onze heures du matin, le petit négrillon nommé Raspaille, âgé de deux ans, appartenant au sieur Jean Gabriel Robert, habitant propriétaire à Iracoubo, est décédé sur l'habitation Constance, en rivière de Counamama. Volné Magloire. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 7

L'an mil huit cent trente-six et le vingt-cinq du mois d'avril, à huit < heures > du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jacques Bigot, âgé de soixante ans, habitant propriétaire à Counamama, nous a déclaré que, le vingt-quatre du mois d'avril, à quatre heures du matin, sa négresse nommée Marine était accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle il déclare vouloir donner le nom de Elaine. Il a déclaré ne savoir signer. Un mot en marge approuvé. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 8

L'an mil huit cent trente-six et le quatre du mois de juin, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Floréal Aloncle, marchand sellier, demeurant et domicilié à Cayenne, âgé de trente-six ans, momentanément dans le quartier, nous a déclaré que, le premier du mois de juin, à deux heures du matin, la négresse nommée Sophie, appartenant au sieur Antoine Discand, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, était accouchée d'un enfant du sexe masculin, lequel on a donné le nom de Nelson. Aloncle. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 9

L'an mil huit cent trente-six et le cinq du mois de juin, à huit heures et demie du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Floréal Aloncle, marchand sellier, demeurant et domicilié à Cayenne, âgé de trente-six ans, momentanément dans le quartier, nous a déclaré que, le trois du mois de juin, à deux heures et demie du matin, sa négresse nommée Victorine était accouchée d'un enfant du sexe masculin, lequel il a déclaré vouloir donner le nom de Firmin. Aloncle. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 10

L'an mil huit cent trente-six et le six du mois de juin, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Daniel, habitant à Counamama, qui nous a déclaré que, le cinq du mois de juin, à sept heures du soir, le nègre nommé Jupiter, âgé de quarante ans, appartenant au sieur Jean Gabriel Robert, habitant propriétaire en ce quartier, rivière de Counamama, est décédé sur l'habitation Constance. Le déclarant a déclaré ne savoir signer. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 11

L'an mil huit cent trente-six et le dix du mois de juin, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue mademoiselle Brigitte, âgée de vingt-huit ans, habitante à Counamama, laquelle nous a déclaré que, le six du mois de juin, à quatre heures du matin, sa négresse nommée Victoire était accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle elle déclare vouloir donner les noms de Marie Louise. Elle a déclaré ne savoir signer. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 12

L'an mil huit cent trente-six et le treize du mois de juin, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Floréal Aloncle, marchand sellier, demeurant et domicilié à Cayenne, présentement audit quartier, nous a déclaré que, le douze du mois de juin, à une heure du matin, son nègre nommé Firmin, âgé de dix jours, est décédé sur l'habitation Tiens-Bon, rivière de Counamama. Aloncle. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 13

L'an mil huit cent trente-six et le quinze du mois de juin, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la demoiselle Narina, âgée de quarante-deux ans, habitante à Counamama, laquelle nous a déclaré que, le treize du mois de juin, à cinq heures du matin, sa négresse nommée Désirée, âgée de vingt-trois ans, était accouchée d'un enfant du sexe masculin, lequel elle a déclaré vouloir donner le nom de Gustave. Elle a déclaré ne savoir signer. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 14

L'an mil huit cent trente-six et le trente du mois de juin, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la demoiselle Brigitte, âgée de vingt-huit ans, habitant à Counamama, laquelle nous a déclaré que, le vingt-huit du mois de juin, à neuf heures du matin, sa négresse nommée Marie Louise, âgée de vingt-quatre ans, est décédée sur son habitation anse de Counamama. Elle a déclaré ne savoir signer. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 15

L'an mil huit cent trente-six et le deux du mois de juillet, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est

comparu le sieur François [Palan ?], âgé de cinquante-un ans, habitant propriétaire anse de d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le trente du mois de juin, à trois heures de l'après midi, son nègre nommé Joseph, âgé de soixante-trois ans, est décédé sur son habitation. Le déclarant a déclaré ne savoir signer. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 16

L'an mil huit cent trente-six et le quatre du mois de juillet, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Daniel, âgé de quarante-six ans, habitant propriétaire à Conamama, lequel nous a déclaré que, le deux du mois de juillet, à trois heures de l'après midi, le nègre Janvier, âgé de quarante ans, appartenant à la demoiselle Adélaïde Discand, est décédé sur son habitation L'Espoir. Le déclarant a déclaré ne savoir signer. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 17

L'an mil huit cent trente-six et le quinze du mois de juin, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Jaquet, âgée de quarante-cinq ans, habitante propriétaire, anse d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le six du mois d'août, à quatre heures de l'après midi, sa négresse nommée Augustine, âgée de trente-neuf ans, est accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel elle a déclaré vouloir donner le nom d'Oscar. Veuve Jaquet. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 18

L'an mil huit cent trente-six et le vingt-neuf du mois d'août, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue demoiselle Adélaïde Discand, âgée de quarante-six ans, habitante au quartier de Sinnamary, momentanément dans le quartier, laquelle nous a déclaré que, le vingt-six du mois d'août, à quatre heures du matin, la négresse nommée Caroline, appartenant au sieur Antoine Discand, est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle on a donné le nom d'Oriska. La déclarante a déclaré ne savoir signer. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 19

L'an mil huit cent trente-six et le trente du mois d'août, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Mille Auguste, âgé de vingt-quatre ans, habitant propriétaire à Counamama, lequel nous a déclaré que, le vingt-huit du mois d'août, à deux heures de l'après midi, la négresse nommée Malvina, appartenant au sieur Jean Gabriel Robert, habitant propriétaire au dit quartier, est accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom de Crispin. Mille. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 20

L'an mil huit cent trente-six et le cinq du mois d'octobre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Jean Baptiste Seigre, âgé de trente-deux ans, habitant propriétaire, anse de Counamama, lequel nous a déclaré que, le deux du mois d'octobre, à dix heures du soir, sa négresse nommée Valentine est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle il déclare vouloir lui donner le nom Honorine. J. B^{te} Seigre. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 21

L'an mil huit cent trente-six et le quinze novembre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Joseph Saint-Hilaire, âgé de quarante-six ans, habitant propriétaire anse d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le treize du mois de novembre, à midi, sa négresse nommée Coralie, âgée de quatorze ans, est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle il a déclaré vouloir lui donner le nom de Catherine. Le déclarant a déclaré ne savoir signer. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 22

L'an mil huit cent trente-six et le quinze novembre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Auguste Henri Mille, âgé de vingt-quatre ans, habitant propriétaire à Counamama, lequel nous a déclaré que, le quatorze du mois de novembre, à deux heures de l'après midi, son nègre nommé Vulcain, âgé de quarante et un ans, était décédé sur son habitation L'Espérance. A. Mille. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 23

L'an mil huit cent trente-six et le vingt du mois de novembre, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Bourgois, âgé de soixante-huit ans, demeurant et domicilié chez madame veuve Jaquet, sise à Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le dix-neuf du mois de novembre, à trois heures du matin, la négresse nommée Baltide, âgée de vingt-un ans, appartenant à madame veuve Jaquet, était accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le prénom de Sollon. Le déclarant a déclaré ne savoir signer. A. Discand.

Clos et arrêté par nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo pour l'année 1836. Le 4 janvier 1837. A. Discand.

**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1837

Le présent registre, contenant dix feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir au commissaire-commandant du quartier d'Iracoubo, à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1837.

Fait au palais de justice à Cayenne, le treize décembre 1836. Pour le juge royal, le juge auditeur délégué. Delalande.

Déclaration de naissance

N° 1

L'an mil huit cent trente-sept et le huit du mois de janvier, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue mademoiselle Suzette, âgée de soixante ans, habitante propriétaire à Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le six du mois de janvier à sept heures du soir, sa négresse nommée Zabeth, âgée de trente ans, est accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel elle a déclaré vouloir lui donner le prénom d'Antoine et elle a déclaré ne savoir signer.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 2

L'an mil huit cent trente-sept et le vingt-quatre du mois de janvier, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Lailheugue, habitant propriétaire à Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le vingt-trois du mois de janvier à quatre heures du matin, son nègre nommé Georges, âgé de trente-deux ans, est décédé sur son habitation Le Délassement.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Lailheugue. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 3

L'an mil huit cent trente-sept et le vingt-trois du mois de février, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Mazeau, âgé de trente-sept ans, régisseur de l'habitation Tiens-Bon, sise à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel a déclaré que, le vingt-deux du mois de février, à une heure de l'après midi, la négresse nommée Claire, appartenant à la dame veuve Aloncle, domiciliée à Cayenne, est accouchée d'un enfant du sexe féminin sur l'habitation Tiens-Bon, à laquelle on a donné le prénom de Félicité.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Mazeau. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 4

L'an mil huit cent trente-sept et le dix-huit du mois de mars, à neuf heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la demoiselle Suzette, âgée de soixante ans, habitant propriétaire audit quartier, laquelle nous a déclaré que, le dix-sept du mois de mars à une heure du matin, son négrillon Antoine, âgé de deux mois et dix jours, est décédé sur son habitation dite Malgré-Tout. Elle a déclaré ne savoir signer.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 5

L'an mil huit cent trente-sept et le vingt du mois de mars, à midi précis, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Pierre Narina, âgé de vingt-trois ans, habitant propriétaire anse de Counamama, lequel a déclaré que, le dix-huit du mois de mars, à quatre heures du matin, sa négresse nommée Thérèze, âgée de vingt-deux ans, est accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel il a déclaré vouloir lui donner le prénom de Cirille.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Pierre Narina. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 6

L'an mil huit cent trente-sept et le six du mois d'avril, à dix heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Rougier, habitante propriétaire en rivière de Counamama, laquelle nous a déclaré que, le deux du mois d'avril, à onze heures du soir, son négrillon nommé Jean Julien, âgé d'un an, est décédé sur son habitation Mon-Désir.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Veuve Rougier. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 7

L'an mil huit cent trente-sept et le vingt-six du mois d'avril, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Jacques Bigot, âgé de soixante-deux ans, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le vingt-quatre du mois d'avril, à quatre heures du matin, son négrillon nommé Toussaint, âgé d'un an, est décédé sur son habitation dite L'Espérance. Il a déclaré ne savoir signer.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 8

L'an mil huit cent trente-sept et le vingt-trois du mois de mai, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Lailheugue, âgé de trente-sept ans, habitant propriétaire sis l'anse d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le vingt et un du mois de mai, à quatre heures du matin, son nègre nommé Paul, âgé de dix-huit ans, est décédé sur son habitation.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Lailheugue. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 9

L'an mil huit cent trente-sept et le cinq du mois de juillet, à onze heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Jean Mazeau, âgé de trente-sept ans, régisseur de l'habitation L'Espérance, lequel nous a

déclaré que, le quatre du mois de juillet, à une heure du matin, sa négresse nommée Adellina est accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel il a déclaré vouloir lui donner le nom < de > Nicolas.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Mazeau. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 10

L'an mil huit cent trente-sept et le trente du mois d'août, à sept heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue mademoiselle Jeanne Narina, âgée de quarante-trois ans, habitante propriétaire, anse de Counamama, laquelle nous a déclaré que, le vingt-sept du mois d'août, à onze heures du matin, son nègre nommé Figaro, âgé de dix-sept ans, est décédée sur son habitation sise anse de Counamama. Elle a déclaré ne savoir signer.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 11

L'an mil huit cent trente-sept et le vingt-quatre du mois de septembre, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Baptiste Florian, âgé de soixante-six ans, demeurant sur l'habitation Tiens-Bon, situé en rivière de Counamama, lequel nous a déclaré que, le vingt-deux du mois de septembre, à trois heures du soir, la nègritte nommée Adélaïde, âgée de trois ans, appartenant au sieur Antoine Discand, habitant propriétaire en ce quartier, est décédé sur son habitation dite Tiens-Bon, sise en rivière de Counamama.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Florian. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 12

L'an mil huit cent trente-sept et le vingt-cinq du mois de septembre, à huit heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jacob, ex-chasseur, habitant au quartier de Sinnamary, lequel nous a déclaré que, le vingt-trois du mois de septembre, à neuf heures du matin, le nègre nommé César, âgé de soixante-quatre ans, appartenant à mademoiselle Augustine Bouteiller, domicilié à Cayenne, est décédé sur l'habitation de madame veuve Jaquet, sise au quartier d'Iracoubo. Le sieur Jacob a déclaré ne savoir signer.

A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 13

L'an mil huit cent trente-sept et le neuf du mois d'octobre, à sept heures du matin, par-devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Baptiste Seigre, âgé de trente-deux ans, habitant propriétaire anse de Counamama, lequel nous a déclaré que, le ~~vingt~~-sept du mois d'octobre, à quatre heures du matin, son négrillon nommé Amédée, âgé de dix-neuf mois, est décédé sur son habitation anse de Counamama.

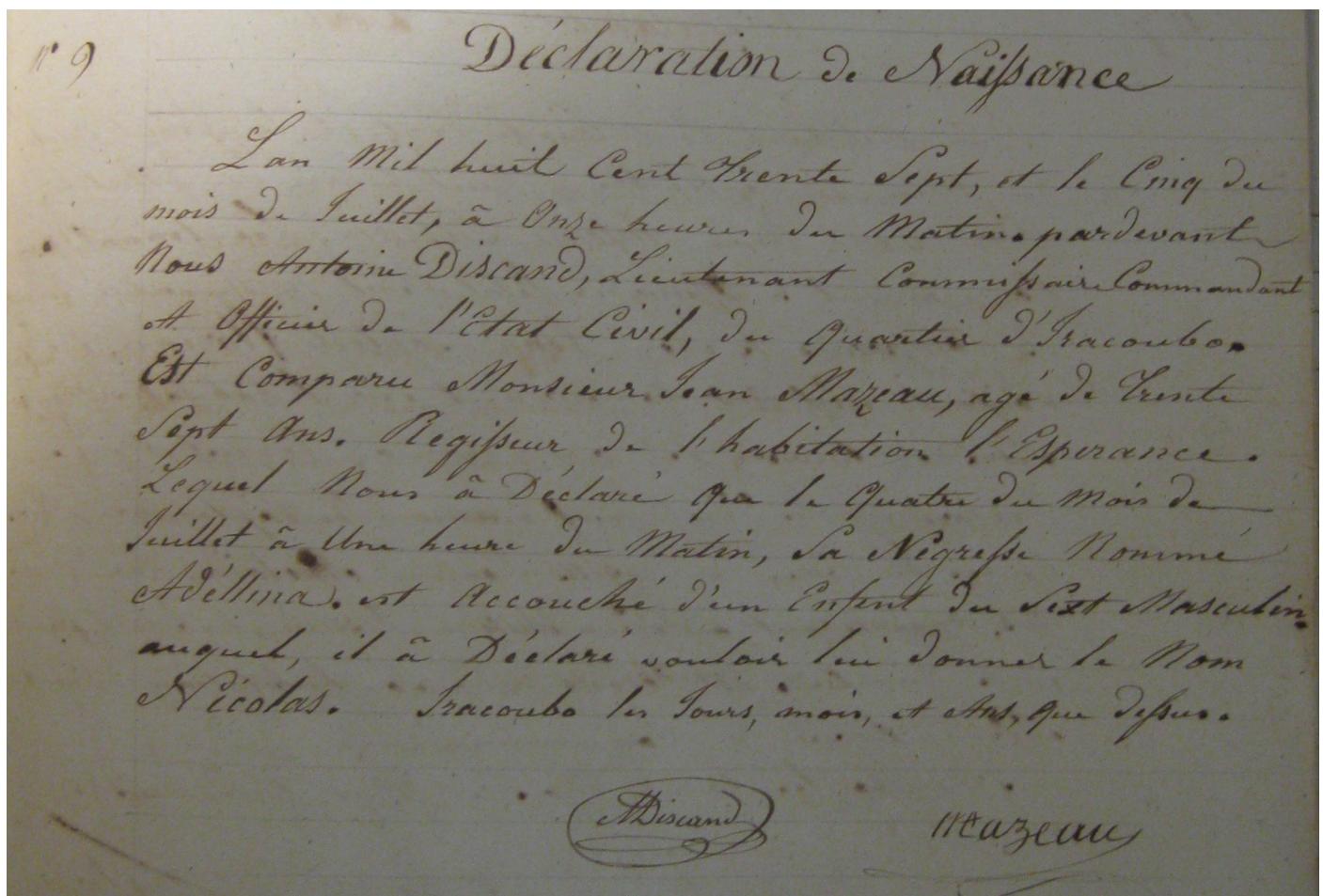
A Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Un mot rayé nul. A. Discand.

Clos et arrêté par nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, pour l'année 1837. Ce jour d'hui premier janvier 1838. A. Discand.

Table des déclarations des naissances, mariages et décès des esclaves de l'année mil huit cent trente-sept.

Certifié par nous Antoine Discand, lieutenant commissaire et commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, le premier janvier mil huit cent trente-huit. A. Discand.

Vu et vérifié au parquet à Cayenne le 17 août 1838. Le procureur du roi par intérim, J. A. Baradat.



**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1838

Le présent registre, contenant dix feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir au commissaire commandant du quartier d'Iracoubo à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1838.

Fait au palais de justice à Cayenne le 13 décembre 1837. Le juge auditeur délégué. P. Mosse.

Déclaration de décès

N° 1

L'an mil huit cent trente-huit et le trois du mois de janvier, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean-Baptiste Lohier, âgé de trente-sept ans, habitant propriétaire, sise savanes d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que le premier du mois de janvier, à neuf heures du matin, le nègre nommé François, < âgé environ < de > soixante-dix ans >, appartenant à madame veuve Dallemand, est décédé dans les savanes d'Iracoubo, sous un carbet. Le sieur Jean-Baptiste Bernard Lohier a déclaré ne savoir signer.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 2

L'an mil huit cent trente-huit et le dix-sept du mois de janvier, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean-Baptiste Seigre, âgé de trente-trois ans, habitant propriétaire, anse de Counamama, lequel nous a déclaré que, le quatorze du mois de janvier, à onze heures du soir, son nègre nommé Ferdinand, âgé de quatre-vingts ans, est décédé sur son habitation dite Patience.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. J. B^{te} Seigre. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 3

L'an mil huit cent trente-huit et le vingt-neuf du mois de janvier, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean-Baptiste Seigre, âgé de trente-trois ans, habitant propriétaire, anse de Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le vingt-six du mois de janvier, à dix heures du soir, sa négresse nommée Jacqueline, âgée de dix-neuf ans, est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle il a déclaré vouloir lui donner le nom Adélaïde.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. J. B^{te} Seigre. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 4

L'an mil huit cent trente-huit et le cinq du mois de février, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est

comparue mademoiselle Anne Florian, âgée de cinquante-cinq ans, habitante propriétaire audit quartier sur l'anse de Counamama, laquelle nous a déclaré que, le quatre du mois de février, à dix heures du matin, son négrillon nommé Nicolas, âgé de huit mois, est décédé sur son habitation dite La Belle-Anne. Elle a déclaré ne savoir signer.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 5

L'an mil huit cent trente-huit et le neuf du mois de février, à dix heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean-Baptiste Cristophe, âgé de soixante-cinq ans, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, et voisin de l'habitation Tiens-Bon, lequel nous a déclaré que, le sept du mois de février, à huit heures du matin, la négresse nommée Victorine, âgée de trente-un ans, appartenant à madame veuve Aloncle, domiciliée à Cayenne, est accouchée sur l'habitation dite Tiens-Bon d'un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom de Jérôme. Le sieur Jean-Baptiste Cristophe a déclaré ne savoir signer.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 6

L'an mil huit cent trente-huit et le vingt-neuf du mois de février, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu Jean Lailheugue, âgé de trente-huit ans, habitant propriétaire anse d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le vingt-six du mois de février, à deux heures du matin, son nègre nommé Lindor, âgé de soixante ans, est décédé sur son habitation.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Lailheugue. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 7

L'an mil huit cent trente-huit et le douze du mois de mars, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Louis Michel Le Boucher, âgé de cinquante-neuf ans, habitant propriétaire, anse de Counamama, lequel nous a déclaré que, le dix du mois de mars, à deux heures du matin, sa négresse nommée Octavie est accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel il a déclaré vouloir lui donner les noms Bélisaire Armand.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Le Boucher père. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 8

L'an mil huit cent trente-huit et le dix-huit du mois de mars, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Joseph Aoussa, âgé de cinquante-quatre ans, habitant audit quartier, lequel nous a déclaré que, le seize du mois de mars, à onze heures du soir, son nègre nommé Laurent est décédé sur son habitation. Le sieur Joseph Aoussa a déclaré ne savoir signer.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 9

L'an mil huit cent trente-huit et le quatorze du mois d'avril, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est

comparu le sieur Jean-Baptiste Cristophe, âgé de soixante-cinq ans, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le douze du mois d'avril, à dix heures du matin, la négresse nommée Justine, âgée de vingt-sept ans, appartenant à madame veuve Aloncle, domiciliée à Cayenne, est accouchée sur l'habitation Tiens-Bon, d'un enfant du sexe féminin, auquel on a donné le nom de Clairine. Le sieur Jean-Baptiste Cristophe a déclaré ne savoir signer.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 10

L'an mil huit cent trente-huit et le quatorze du mois d'avril, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Louis Michel Le Boucher, âgé de cinquante-neuf ans, habitant propriétaire, anse de Counamama, lequel nous a déclaré que, le douze du mois d'avril, à quatre heures du soir, son négrillon nommé Bélisaire Armand, âgé d'un mois, est décédé sur son habitation.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Le Boucher père. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 11

L'an mil huit cent trente-huit et le dix du mois de mai, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Achille Penel, âgé de quarante-trois ans, habitant et propriétaire à Counamama, lequel nous a déclaré que, le huit du mois de mai, à onze heures du matin, sa négresse nommée Louise est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle il a déclaré vouloir lui donner le nom d'Elisabeth ; et il a déclaré ne savoir signer

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 12

L'an mil huit cent trente-huit et le seize du mois de mai, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Achille Penel, âgé de quarante-trois ans, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le quatorze du mois de mai, à sept heures du soir, sa négrette nommée Elisabeth, âgée de six jours, est décédée sur son habitation. Le sieur Achille Penel a déclaré ne savoir signer

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 13

L'an mil huit cent trente-huit et le dix-sept du mois de mai, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Jaquet, âgée de quarante-sept ans, habitant propriétaire anse d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le seize du mois de mai, à quatre heures du matin, sa négresse nommée Rosette est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle elle a déclaré vouloir lui donner le nom de Félicité.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Veuve Jaquet. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 14

L'an mil huit cent trente-huit et le quinze du mois de juillet, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jacques Bigaud, âgé de soixante-cinq ans, habitant propriétaire en savane de Counamama,

quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le treize du mois de juillet, à cinq heures du matin, sa négresse nommée Marine, âgée de quarante-trois ans, est accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel il a déclaré vouloir lui donner le nom de Jean. Le sieur Jean Bigaud a déclaré ne savoir signer
Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 15

L'an mil huit cent trente-huit et le dix-huit du mois d'août, à onze heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Lailheugue, âgé de trente-huit ans, habitant propriétaire anse d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le seize du mois d'août, à six heures du matin, son nègre nommé Casimir, âgé de quatre-vingt-deux ans, est décédé sur son habitation anse d'Iracoubo.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Lailheugue. A. Discand.

Déclaration de mariage

N° 16

L'an mil huit cent trente-huit et le dix du mois de mai, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Achille Penel, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que son nègre nommé Ferdinand, âgé de quarante-deux ans, créole, s'est marié avec sa négresse nommée Louise, âgée de trente-six ans, créole. Le sieur Achille Penel a déclaré ne savoir signer, de ce interpeler suivant l'ordonnance.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 17

L'an mil huit cent trente-huit et le trente du mois d'octobre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Jaquet, âgée de quarante-sept ans, habitante propriétaire anse d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le vingt-sept du mois d'octobre, à huit heures du matin, sa négresse nommée Bertine est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle elle a déclaré vouloir lui donner le nom d'Armantine.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Veuve Jaquet. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 18

L'an mil huit cent trente-huit et le quatorze du mois de novembre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Jaquet, âgée de quarante-sept ans, habitante propriétaire anse d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le onze du mois de novembre, à trois heures du soir, sa négresse nommée Marthe, âgée de quatre-vingt-deux ans, est décédée sur son habitation dite Souvenir.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Veuve Jaquet. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 19

L'an mil huit cent trente-huit et le quinze du mois de novembre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Jaquet, âgée de quarante-sept ans, habitante propriétaire anse d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le douze du mois de novembre, à neuf heures du matin, son nègre nommé Cofi, âgé de soixante-neuf ans, est décédé sur son habitation dite Souvenir.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Veuve Jaquet. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 20

L'an mil huit cent trente-huit et le dix du mois de décembre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean-Baptiste Seigre, âgé de trente-trois ans, habitant propriétaire anse de Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le huit du mois de décembre, à midi, sa négresse nommée Valentine, est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle il a déclaré vouloir lui donner le nom de Rosa.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. J. B^{te} Seigre. A. Discand.

Clos et arrêté par nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo pour l'année 1838. Ce jour d'hui le quatre janvier 1839. A. Discand.

Table des déclarations des naissances, mariages et décès des esclaves de l'année mil huit cent trente-huit.

Certifié par nous Antoine Discand, lieutenant commissaire-commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, le quatre janvier mil huit cent trente-neuf. A. Discand.

Vu et vérifié au parquet, à Cayenne, le 25 janvier 1839. Le procureur du roi. J. A. Baradat.

**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1839

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1839.

Fait au palais de justice à Cayenne le 12 décembre 1838. Le juge auditeur délégué. P. Mosse.

Déclaration de décès

N° 1

L'an mil huit cent trente-neuf et le vingt-quatre du mois de janvier, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Jaquet, habitante propriétaire à Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le vingt-deux du mois de janvier, à deux heures du matin, sa négresse nommée Laure, âgée de quatre-vingts ans, est décédée sur son habitation dite Souvenir.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Veuve Jaquet. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 2

L'an mil huit cent trente-neuf et le trois du mois de février, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Jaquet, habitante propriétaire à Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le trente du mois de janvier, à dix heures du soir, sa négresse nommée Cécile, âgée de vingt ans, était accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel elle déclare vouloir bien donner le nom Léon.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Veuve Jaquet. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 3

L'an mil huit cent trente-neuf et le quatre du mois de février, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue mademoiselle Anne dite Florian, habitante propriétaire à Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le trois du mois de février, à sept heures du soir, sa négresse nommée Adélina, âgée de trente ans, est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle elle déclare vouloir lui donner le nom Agathe ; et la déclarante a déclaré ne savoir signer.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 4

L'an mil huit cent trente-neuf et le quatorze du mois de février, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Lémas, ex-chasseur, habitant à Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le douze du mois de

février, à quatre heures du soir, sa négresse nommée Valentine, âgée de soixante-huit ans, est décédée sur son habitation dit Lamarche ; et le déclarant a déclaré ne savoir signer.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 5

L'an mil huit cent trente-neuf et le deux du mois d'avril, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue madame Jean-Baptiste Seigre, habitante à Counamama, quartier d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le trente du mois de mars, à trois heures du soir, sa négresse nommée Marie-Claire, âgée de quarante-deux ans, est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle elle déclare lui donner le nom Alphonsine. Elle a déclaré ne savoir signer, de ce interpellée.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 6

L'an mil huit cent trente-neuf et le cinq du mois d'avril, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Le Boucher père, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le quatre du mois d'avril, à cinq heures du soir, sa négresse nommée Octavie, âgée de vingt-quatre ans, est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle il déclare lui donner le nom Antonia.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Le Boucher père. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 7

L'an mil huit cent trente-neuf et le neuf du mois d'avril, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue mademoiselle Suzette, habitante propriétaire anse d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le huit du mois d'avril, à neuf heures du soir, sa négresse nommée Marguerite, âgée de vingt-deux ans, est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle elle a déclaré lui donner le nom Zoflora ; et la déclarante a déclaré de ne savoir signer, de ce interpellée.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de mariage

N° 8

L'an mil huit cent trente-neuf et le dix du mois d'avril, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jacques Bigod, habitant propriétaire savane de Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que son nègre nommé François, âgé de cinquante ans (Africain), s'est mariée avec sa négresse nommée Marie, âgée de soixante-cinq ans (créole). Le sieur Jacques Bigod a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 9

L'an mil huit cent trente-neuf et le deux du mois de mai, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Etienne Georges, régisseur de l'habitation de monsieur Robert (Mille), située à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le vingt-neuf du mois d'avril, à deux heures de

l'après-midi, le nègre nommé Sérafin, appartenant au sieur Robert Mille, âgé de quarante ans, est décédé sur ladite habitation. Le déclarant a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 10

L'an mil huit cent trente-neuf et le six du mois de mai, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Gros-Jean, habitant propriétaire à Organa<bo>, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le quatre du mois de mai, à huit heures du matin, sa négresse nommée Virginie, âgée de vingt-deux ans, est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle il déclare lui donner le nom de Julienne ; et le déclarant a déclaré ne savoir signer.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 11

L'an mil huit cent trente-neuf et le vingt du mois de septembre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean-Baptiste Seigre, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le vingt-deux du mois de septembre, à quatre heures du matin, sa négresse nommée Hélène, âgée de quatre-vingts ans, est décédée sur son habitation à Counamama.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. J. B^{te} Seigre. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 12

L'an mil huit cent trente-neuf et le sept du mois d'octobre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Jaquet, habitante propriétaire à Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le six du mois d'octobre, à une heure de l'après midi, son nègre nommé Lafleur, âgé de vingt-sept ans, est décédé sur son habitation dite Souvenir.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Veuve Jaquet. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 13

L'an mil huit cent trente-neuf et le vingt-quatre du mois d'octobre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la dame veuve Jaquet, habitante propriétaire à Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le vingt-deux du mois d'octobre, à une heure du matin, son nègre nommé Isidor, âgé de quarante-un ans, est décédé sur son habitation dite Souvenir.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. J. B^{te} Seigre. Veuve Jaquet. A. Discand.

Déclaration de décès

N° 14

L'an mil huit cent trente-neuf et le quatre du mois de décembre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Lailheugue, habitant propriétaire à Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le deux du mois de décembre, à sept heures du soir, sa négresse nommée Lalie, âgée de soixante-huit ans, est décédée sur son habitation dite Sainte-Elisabeth.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. Lailheugue. A. Discand.

Déclaration de naissance

N° 15

L'an mil huit cent trente-neuf et le six du mois de décembre, à huit heures du matin, par devant nous Antoine Discand, lieutenant commissaire commandant et officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jacques Bigod, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le deux du mois de décembre, à deux heures du soir, sa négresse nommée Silvie, âgée de vingt-deux ans, est accouchée d'un enfant du sexe féminin, à laquelle il déclare lui donner le nom Bibiane ; et le déclarant a déclaré ne savoir signer.

Iracoubo, les jours, mois et an que dessus. A. Discand.

Clos et arrêté par nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, pour l'année 1839, aujourd'hui premier janvier mil huit cent quarante. B. Jaquet.

Table des décès, naissances et mariages des esclaves pour 1839.

Certifié par nous < Jean Baptiste Antoine Jaquet >, commissaire-commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, le premier janvier mil huit cent quarante. B. Jaquet.

**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1840

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1840.

Fait au palais de justice à Cayenne, le 5 décembre 1839. Le juge auditeur délégué. P. Mosse.

Décès

L'an mil huit cent quarante et le quinze du mois de mars, à huit heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue mademoiselle Félicité Canceler, âgée de trente-deux ans, habitante au quartier d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que le quatorze du mois de mars, à deux heures de l'après midi, est décédée sur son habitation son nègre nommé Hentel, âgé de trente-un ans. La demoiselle Félicité a déclaré ne savoir signer. B. Jaquet.

Décès

L'an mil huit cent quarante et le neuf du mois d'avril, à huit heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Jean Lailheugue, âgé de quarante-~~un~~ ans, habitant au quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le sept du mois d'avril, à quatre heures de l'après midi, est décédée sur son habitation sa nègresse nommée Christine, de nation ordean, âgée d'environ trente-quatre ans. Lailheugue. B. Jaquet.

Décès

L'an mil huit cent quarante et le vingt-neuf du mois de juin, à huit heures du matin, par devant nous commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Jean Lailheugue, âgé de quarante ans, habitant au quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le vingt-huit du mois de juin, à trois heures de l'après midi, on avait trouvé à l'embouchure de la rivière d'Iracoubo son nègre nommé Février, âgé d'environ quarante-quatre ans, noyé, parti marron le vingt-six de son habitation. Lailheugue. B. Jaquet.

Naissance

L'an mil huit cent quarante et le vingt-sept mois de juillet, à huit heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue madame Achille Penel, en l'absence de son mari, habitant à Counamama, laquelle nous a déclaré que, le vingt-six du présent mois, sa nègresse nommée Magdelaine était accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel elle déclare vouloir donner le nom d'Alfred. La déclarante a déclaré ne savoir signer, ainsi que son mari. B. Jaquet.

Décès

L'an mil huit cent quarante et le dix décembre, à huit heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Jacques Bigot, habitant propriétaire en savane de Counamama, lequel nous a déclaré que, le neuf du mois de décembre, à huit heures du matin, sa négresse nommée Marie, âgée de soixante-six ans, domestique, était décédée sur son habitation. Le déclarant a déclaré ne savoir signer. B. Jaquet.

Décès

L'an mil huit cent quarante et le douze décembre, à huit heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, vu l'absence de madame veuve Jaquet, nous avons été appelé de nous transporter dans ses cases à nègres afin de constater le décès de son nègre nommé Joseph, Africain, âgé de soixante-quatre ans, décédé le douze décembre à quatre heures du matin. B. Jaquet.

Décès

L'an mil huit cent quarante et le seize décembre, à huit heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Antoine Discand, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le quinze du mois de décembre, s'était noyé, en allant à bord d'une goélette devant la rivière de Counamama, entre midi et une heure, son nègre nommé Jean Baptiste, âgé de soixante-dix ans. A. Discand. B. Jaquet.

Décès

L'an mil huit cent quarante et le seize décembre, à huit heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Pierre Narina, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le quinze du mois de décembre, entre midi et une heure, son nègre nommé Cristophe, âgé de trente-huit ans, de nation rongou, s'était noyé en allant à bord d'une goélette devant la rivière de Counamama. Pierre Narina. B. Jaquet.

Décès

L'an mil huit cent quarante et le seize décembre, à huit heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Pierre Narina, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le quinze du mois de décembre, entre midi et une heure, le nègre nommé Sanson, < appartenant au sieur Yo Roméo, patron caboteur >, âgé de trente-neuf ans, de nation arada, s'était noyé en allant à bord d'une goélette devant la rivière de Counamama. Pierre Narina. B. Jaquet.

Clos et arrêté par nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo pour l'année mil huit cent quarante. Aujourd'hui 1^{er} janvier mil huit cent quarante-un. B. Jaquet.

Table des actes de naissance et décès des esclaves.

Certifié par nous commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo pour l'année mil huit cent quarante, aujourd'hui premier janvier mil huit cent quarante-un. B. Jaquet.

Vu et vérifié le présent registre, Cayenne 30 avril 1841. Pour le procureur du roi. Marchal, juge auditeur délégué.

**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1841

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1841.

Fait au palais de justice à Cayenne le neuf décembre 1840. Par délégation de monsieur le juge royal, le juge auditeur. Dupuy.

N° 1

L'an mil huit cent quarante-un et le neuf janvier, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Pierre Narina, âgé de vingt-six ans, habitant propriétaire sur l'anse de Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le huit du présent mois, < à huit heures du matin >, sa négresse nommée Tatia était accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel il déclare donner le nom de Léocadie. Pierre Narina. B. Jaquet.

N° 2

L'an mil huit cent quarante-un et le trente-un janvier, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Achille Penel, âgé de quarante-six ans, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le trente du mois de janvier, à dix heures du soir, sa négresse nommée Magdelaine, âgée de vingt-un ans, est décédée sur son habitation. Le déclarant déclare ne savoir signer. B. Jaquet.

N° 3

L'an mil huit cent quarante-un et le quatorze du mois de février, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue madame veuve Jaquet, âgée de cinquante-trois < ans >, habitante propriétaire au quartier d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le treize du mois de février, à sept heures du soir, son nègre nommé Jean Baptiste, âgé de quarante-cinq ans, est décédé sur son habitation. Veuve Jaquet. B. Jaquet.

N° 4

L'an mil huit cent quarante-un et le vingt-six du mois de juin, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue madame veuve Jaquet, âgée de cinquante-trois ans, habitante propriétaire au quartier d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le vingt-cinq du mois de juin, à deux heures de l'après midi, son nègre Georges, âgé de trente ans, est décédé sur son habitation. Veuve Jaquet. B. Jaquet.

N° 5

L'an mil huit cent quarante-un et le quatorze du mois de juillet, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Joseph Saint-Hilaire, âgé de quarante et un ans, habitant propriétaire et batelier de la rivière d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le treize du mois de juillet, à cinq heures de l'après midi, sa négresse nommée Coralie, était accouchée d'un enfant du sexe masculin qu'il donne le nom de Théodore. Le déclarant ne sait signer. B. Jaquet.

N° 6

L'an mil huit cent quarante-un et le neuf du mois d'août, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Michel Le Boucher, âgé de soixante-deux ans, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le neuf du présent mois, à dix heures du soir, sa négresse nommé Octavie était accouchée d'un enfant du sexe féminin qu'il donne le nom de Anaïtis. Le Boucher père. B. Jaquet.

N° 7

L'an mil huit cent quarante-un et le vingt-huit du mois de septembre, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil au quartier d'Iracoubo, est comparue madame veuve Jaquet, âgée de cinquante-trois ans, habitante propriétaire au quartier d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le vingt-sept du présent mois, à deux heures après minuit, sa négresse nommée Cécile était accouchée d'un enfant du sexe masculin qu'elle donne le nom de Justin. Veuve Jaquet. B. Jaquet.

N° 8

L'an mil huit cent quarante-un et le treize novembre, à neuf heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Baptiste Seigre, âgé de trente-six ans, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le douze du présent mois, à neuf heures du matin, sa négrette nommée Rosa était décédée sur son habitation. J. B^{te} Seigre. B. Jaquet.

Clos et arrêté par nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, pour l'année mil huit cent quarante-un. Aujourd'hui, premier janvier mil huit cent quarante-deux. B. Jaquet.

Table des actes de décès et naissances des esclaves de l'année mil huit cent quarante-un.

Certifié par nous commissaire commandant, officier de l'état du quartier d'Iracoubo. Aujourd'hui, premier janvier mil huit cent quarante-deux. B. Jaquet.

**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1842

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1842.

Fait au palais de justice à Cayenne, le vingt et un décembre 1841. Le juge auditeur délégué. Alex^{dre} Thoré, juge auditeur délégué.

N° 1

L'an mil huit cent quarante-deux et le neuf du mois de février, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Baptiste Seigre, habitant à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le six du courant, à sept heures du soir, sa négresse nommée Valantine était accouchée d'un enfant du sexe féminin qu'il donne le nom de Vitaline. J. B^{te} Seigre. B. Jaquet.

N° 2

L'an mil huit cent quarante-deux et le vingt du mois de mai, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Etienne Gourgues, habitant à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le dix-huit du courant, son nègre nommé Noël, âgé de trente-deux ans environ, s'est noyé à six heures du soir dans la crique d'Organa<bo>. Le déclarant ne sait signer. B. Jaquet.

N° 3

L'an mil huit cent quarante-deux et le quatre du mois de juillet, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Lailheugue, habitant propriétaire à Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le deux du courant, son nègre nommé Casimir, de nation bibi, âgé de trente-quatre ans, est décédé sur son habitation Sainte-Elizabeth. Lailheugue. B. Jaquet.

N° 4

L'an mil huit cent quarante-deux et le dix du mois de juillet, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue la demoiselle Catherine Dorniac, habitante à Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le huit du présent mois, sa négresse nommée Clara est accouchée d'un enfant du sexe masculin qu'elle donne les noms de Joseph Edouard. La déclarante ne sait signer. B. Jaquet.

N° 5

L'an mil huit cent quarante-deux et le douze du mois de juillet, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo,

est comparue mademoiselle Clémentine Marée, habitante au quartier d'Iracoubo, laquelle nous a déclaré que, le onze du présent mois, à dix heures du soir, son nègre nommé Stanislas, de nation rongou, est décédé sur son habitation. La déclarante ne sait signer. B. Jaquet.

N° 6

L'an mil huit cent quarante-deux et le quinze du mois de juillet, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Antoine Discand, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que son nègre nommé Toussaint, créole, âgé de vingt-quatre ans, cultivateur, et Caroline 1^{re}, Africaine, âgée de vingt-sept ans, ménagère, ont contracté mariage. A. Discand. B. Jaquet.

N° 7

L'an mil huit cent quarante-deux et le treize du mois de décembre, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Figaro, habitant à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le douze du présent mois, à midi, la négresse nommée Mélise, appartenant à mademoiselle [Nina ?] Barthélémy, en journée chez lui, est accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel il donne les noms de Jean Baptiste Polydor. Le déclarant ne sait signer. B. Jaquet.

N° 8

L'an mil huit cent quarante-deux et le quinze du mois de décembre, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Baptiste Loyer, habitant propriétaire à Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le quatorze du présent mois, à huit heures du matin, son nègre nommé Toussaint, Africain, âgé d'environ cinquante-six ans, est décédé sur son habitation. Le déclarant ne sait signer. B. Jaquet.

N° 9

L'an mil huit cent quarante-deux et le vingt-quatre du mois de décembre, à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jacques Bigot, habitant propriétaire savane de Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le vingt-deux du mois, à trois heures de l'après midi, sa négresse Silvie est accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel il donne le nom de Catherine. Le déclarant ne sait signer. B. Jaquet.

Clos et arrêté par nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, pour l'année mil huit cent quarante-deux. Aujourd'hui premier janvier 1843. B. Jaquet.

Table des actes de décès et naissances des esclaves du quartier d'Iracoubo.

Certifié par nous officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo. Aujourd'hui, premier janvier 1843. B. Jaquet.

**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1843

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1843.

Fait au palais de justice à Cayenne, le 14 décembre 1842. Le juge auditeur délégué, Alex^{dré} Thoré.

L'an mil huit cent quarante-trois et le trois du mois de janvier, à neuf heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue madame veuve Jaquet, habitante propriétaire audit quartier, laquelle nous a déclaré que, le premier du mois de janvier, à deux heures de l'après midi, sa négresse nommée Éloïse est accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel elle déclare donner le nom de Doricka. Veuve Jaquet. B. Jaquet.

L'an mil huit cent quarante-trois et le vingt-trois du mois de juillet, à neuf heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jacques Bigot, habitant propriétaire en savane de Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le vingt du courant, à onze heures du matin, sa négresse nommée Marine, Africaine, est accouchée d'un enfant du sexe masculin, auquel il déclare donner le nom de Joseph. Le déclarant ne sait signer. B. Jaquet.

L'an mil huit cent quarante-trois et le vingt-deux du mois d'octobre, à neuf heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Joseph Yo, habitant propriétaire audit quartier, lequel nous a déclaré que, le vingt-deux du présent mois, à cinq heures du matin, sa négresse nommée Denise est accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel il déclare donner le nom de Adélaïde. Le déclarant ne sait signer. B. Jaquet.

L'an mil huit cent quarante-trois et le sept du mois de novembre, à neuf heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparue madame veuve Jaquet, habitante propriétaire audit quartier, laquelle nous a déclaré que, le cinq du présent mois, à dix heures du soir, sa négresse nommée Rosette dite Chouchounou est accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel elle déclare donner le nom de Agathe. Veuve Jaquet. B. Jaquet.

Clos et arrêté par nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, pour l'année 1843. Aujourd'hui, premier janvier 1844. B. Jaquet.

Vu et vérifié, Cayenne, le 15 mars 1844, par monsieur le procureur du roi. Le juge auditeur délégué, De Pontis.

**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1844

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1844.

Fait au palais de justice à Cayenne le cinq décembre 1843. Le juge auditeur délégué, De Pontis.

L'an mil huit cent quarante-trois et le dix-sept du mois de mars, à huit heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Baptiste Seigre, âgé de trente-neuf ans, habitant propriétaire à Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le quinze de ce mois, à deux heures de l'après midi, sa négresse Valentine, âgée de vingt-cinq ans, est accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel le propriétaire déclare donner les noms d'Erménégilde Céline. J. B^{te} Seigre. B. Jaquet.

L'an mil huit cent quarante-trois et le huit du mois de mai, à neuf heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Antoine Jaquet, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, est comparu le sieur Jean Lailheugue, âgé de quarante-quatre ans, habitant propriétaire à Iracoubo, lequel nous a déclaré que, le cinq mai, à dix heures du matin, sa négresse Magdelaine dite Chambaud, de nation coneau, âgée d'environ quarante-quatre ans, est décédée sur son habitation. Lailheugue. B. Jaquet.

Vu et vérifié par nous juge auditeur délégué de monsieur le procureur du roi. Cayenne, le 28 mai 1845. Fessard.

**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1845

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1845.

Fait au palais de justice à Cayenne, le 14 novembre 1844. Le juge auditeur délégué. L. Ferratier.

N° 1

Naissance de Caroline

L'an mil huit cent quarante-cinq et le quatre du mois d'avril, à huit heures du matin.

Par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune ;

a comparu le sieur Jean Baptiste Bernard Loyé, âgé de quarante-quatre ans, propriétaire et demeurant en ce quartier sur son habitation, lequel nous a déclaré que sa ~~trente et un du mois de mars~~ négresse Henriette, âgée de trente-deux ans, portée sur le certificat de recensement de l'habitation Mondésir sous le n° matricule 153, est accouchée sur son habitation le trente et un du mois de mars dernier, à huit heures du matin, d'un enfant du sexe féminin, auquel a été donné le nom < prénom > de Caroline.

Le sieur Jean Baptiste Bernard Loyé a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé. Huit mots rayés nuls.
J. P. Garré.

Le 5 mai, vu l'enfant Caroline. J. P. Garré.

N° 2

Naissance de Augustin

L'an mil huit cent quarante-cinq et le vingt du mois d'avril, sept heures du matin.

Par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune ;

a comparu le sieur Jacques Bigot, âgé de soixante-douze ans, propriétaire demeurant sur son habitation savane de Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que sa négresse Silvie, âgée de vingt-huit ans, portée sur le certificat de recensement de l'habitation L'Espérance sous le n° matricule 33, est accouchée le dix-huit avril mil huit cent quarante-cinq, à deux heures du matin, d'un enfant du sexe masculin, auquel on donne le nom de Augustin.

Le déclarant a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

A Iracoubo, les jour, mois et an que dessus. J. P. Garré.

Le 8 mai, vu l'enfant Augustin. J. P. Garré.

N° 3

Naissance de Elisabeth

L'an mil huit cent quarante-cinq et le vingt du mois d'avril, quatre heures de l'après midi.

Par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune ;

a comparu le sieur Charles Figaro, âgé de trente-huit ans, habitant sur l'anse de Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que la négresse Mélise (appartenant à mademoiselle Lina Barthélémy), âgée de * ans < * Le déclarant déclare ne pouvoir nous présenter le certificat de recensement de cette esclave, ce qui oblige de ne pouvoir porter ici son âge et le numéro matricule. J. P. Garré >, est accouchée le dix-huit avril mil huit cent quarante-cinq, à neuf heures du soir, d'un enfant du sexe féminin, auquel on donne le nom de Elisabeth.

Le sieur Charles Figaro a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

A Iracoubo, les jour, mois et an que dessus. J. P. Garré.

Le 10 mai, vu l'enfant Elisabeth. J. P. Garré.

N° 4

Décès de Catherine Penelle

L'an mil huit cent quarante-cinq et le vingt-neuf du mois d'avril, trois heures de l'après midi.

Par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune ;

a comparu monsieur Achille Penelle, âgé de cinquante ans, habitant propriétaire sur la rive gauche de la rivière de Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que sa négresse < nommée J. P. Garré > Catherine, âgée de quatre-vingt-un ans, porté sur le certificat de recensement de l'habitation La Marguerite sous le numéro matricule cent soixante-quatre, < née en Afrique. J. P. Garré >, était décédée chez lui le vingt-six du présent mois d'avril mil huit cent quarante-cinq à dix heures du soir.

Le déclarant a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

A Iracoubo, les jour, mois et an que dessus. J. P. Garré.

Le 8 mai, vu l'enfant Augustin. J. P. Garré.

N° 5

L'an mil huit cent quarante-cinq et < le. Pierre Narina. J. P. Garré > quatre du mois d'août, dix heures de la matinée.

Par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune, est comparu monsieur Pierre Narina, âgé de trente et un ans, habitant propriétaire sur l'anse de Counamama, quartier d'Iracoubo, lequel nous a déclaré que le nommé Alcindor Burgi, par cause d'infirmités, avait été abandonné aux soins de dame feue Narina, sa sœur naturelle, et que depuis le déclarant avait continué de lui porter les mêmes secours d'existence. Il n'a jamais été marié, âgé d'environ cinquante-cinq ans, né en Afrique, est décédé sur son habitation L'Espérance, anse de Counamama le trente et un du mois de juillet dernier mil huit cent quarante-cinq, à trois heures du matin.

Le déclarant a signé avec nous après lecture. Un mot rayé nul.

Pierre Narina. J. P. Garré.

N° 6

L'an mil huit cent quarante-cinq et le huit du mois de septembre, neuf heures du matin.

Par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune, est comparu monsieur Pierre Narina, âgé de trente-un ans, habitant propriétaire, domicilié sur l'anse de Counamama, quartier quartier d'Iracoubo, < lequel > nous a déclaré que l'esclave Tatia, non mariée, âgée de vingt-six ans, portée sur le certificat de recensement de l'habitation L'Espérance

sous le numéro matricule cent soixante-dix, est accouchée sur son habitation le cinq septembre mil huit cent quarante-cinque, à onze heures du matin, d'un enfant du sexe masculin, auquel on donne le prénoms de Théophile Justine.

Au quartier d'Iracoubo, les jour, mois et an que dessus. Un mot rayé nul. Le déclarant a signé avec nous après lecture. Pierre Narina. J. P. Garré.

Le 6 octobre, vu l'enfant Théophile Justine. J. P. Garré.

N° 7

L'an mil huit cent quarante-cinque et le vingt du mois d'octobre, huit heures du matin.

Par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune, est comparu monsieur Jean Baptiste Seigre, âgé de quarante ans, habitant propriétaire et domicilié sur l'anse de Counamama, quartier d'Iracoubo, < lequel. Jean Baptiste Seigre. J. P. Garré > nous a déclaré que son esclave nommé Polithe, < Africain >, du sexe masculin, âgé de quarante-huit ans, < non marié. Jean Baptiste Seigre. J. P. Garré >, porté sur certificat de recensement de l'habitation La Patience, sous le numéro matricule cent quatre-vingt-deux, registre A, était décédé chez lui le dix-huit du courant à cinq heures du soir. Le déclarant a signé le présent acte fait double.

J. B^{te} Seigre. J. P. Garré.

N° 8

L'an mil huit cent quarante-cinque et le sept du mois de novembre, à sept heures du matin.

Par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune, a comparu mademoiselle Suzette, âgée de soixante-neuf ans, habitant propriétaire à Iracoubo, < laquelle > nous a déclaré que le nommé André Banbara, âgé d'environ quatre-vingt-douze ans, nation africaine, célibataire, appartenant ci-devant à monsieur José Pedro Seguera, que ce propriétaire avait donné la liberté de savane, la déclarante par humanité prit cet homme chez elle et lui donnait les moyens d'existence et que, le trois du présent mois de novembre, à six heures et demie du soir, il est décédé sur son habitation La Patience, sur l'anse d'Iracoubo.

La déclarante a déclaré ne savoir signer le présent acte fait par double et de ce interpellée par nous après lecture. Un mot rayé nul. J. P. Garré.

N° 9

L'an mil huit cent quarante-cinque et le seize du mois de novembre, à dix heures de la matinée.

Par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune, est comparu monsieur Jacques Bigot, âgé de soixante-douze ans, habitant propriétaire et domicilié dans les savanes de Counamama, quartier d'Iracoubo, < lequel > nous a déclaré que l'esclave Marine, âgée de cinquante ans, non mariée, portée sur le certificat de recensement de l'habitation L'Espérance, sous le numéro matricule vingt et registre A, est accouchée sur son habitation le treize du courant à l'heure de midi d'un enfant du sexe masculin, auquel on donne le prénom de Casimir.

Le déclarant a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé par nous après lecture. Un mot rayé nul. J. P. Garré.

Le 12 décembre vu l'enfant Casimir. J. P. Garré.

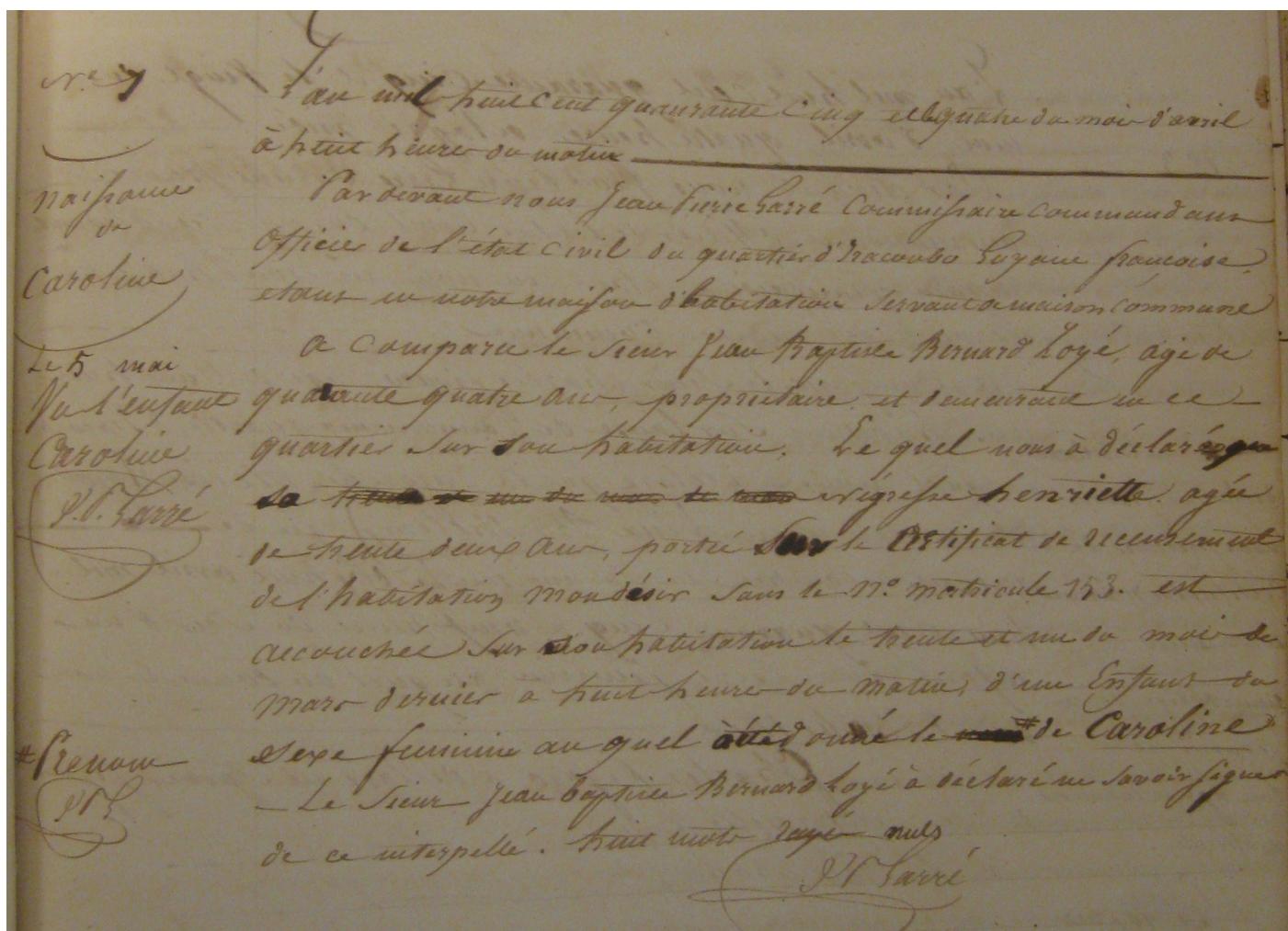
Le présent registre tenu double, contenant neuf actes, a été clos et arrêté par nous Jean Pierre Garré, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, pour l'année 1845.

Fait à Iracoubo ce jour, premier janvier mil huit cent quarante-six. J. P. Garré.

Table alphabétique des actes inscrits au présent registre 1845. Naissances. Décès.

A Iracoubo, le premier janvier mil huit cent quarante-six. Le commissaire commandant, officier de l'état civil. J. P. Garré.

Vu et vérifié le 25 avril 46. Le procureur du roi. Jouannet, substitut.



**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1846

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1846.

Fait au palais de justice à Cayenne, le vingt-huit novembre 1845. Le juge auditeur délégué. H. Mourié.

N° 1
Naissance de Tite
(Lamoureaux)

L'an mil huit cent quarante-six et le six du mois de janvier, sept heures du matin.

Nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune, est comparue dame Adélaïde, épouse de monsieur Christophe, âgée de soixante ans, habitant propriétaire et domiciliée en ce quartier aux savanes au vent de la rivière de Counamama, < laquelle > nous a déclaré que l'esclave Florentine, âgée de vingt-six ans, non mariée, portée sur le certificat de recensement de l'habitation Mon-Désir à Sinnamary, aux mineurs Lamoureaux sous le numéro matricule deux cent quatre-vingt-onze, est accouchée sur l'habitation Crève-Cœur, quartier d'Iracoubo, le trois du courant, à onze heures du matin, d'un enfant du sexe masculin, auquel on donne le prénom < nom. J. P. Garré > de Tite. La déclarante a déclaré ne savoir signer, de ce interpellée par nous après lecture. J. P. Garré.

Un mot rayé nul. J. P. Garré.

Le 25 janvier 1846, vu l'enfant Tite. J. P. Garré.

N° 2
Naissance de Rosine
(Joseph Yo)

L'an mil huit < cent. J. P. Garré > quarante-six et le quinze du mois de février, cinq heures du soir.

Devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune, est comparu monsieur Joseph Yo, âgé de vingt-cinq ans, habitant et domicilié en ce quartier aux savanes sous le vent de la rivière d'Iracoubo, nous a déclaré que l'esclave Denise, âgée de vingt-sept ans, non mariée, ici nous ne mentionnons faisons pas mention du certificat de recensement le déclarant déclare ne le posséder, est accouchée sur l'habitation Mon-Plaisir le treize du courant à cinq heures du matin d'un enfant du sexe féminin, auquel on donne le prénom Rosine.

Le déclarant < a. J. P. Garré > déclaré ne savoir signer, de ce interpellé par nous après lecture. J. P. Garré.

Approuvé dix-huit mors rayés nuls. J. P. Garré.
Vu l'enfant le 20 mars 1846. J. P. Garré.

Aujourd’hui trente avril mil huit cent quarante-six, à sept heures du matin, nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l’état civil du quartier d’Iracoubo, Guyane française, avons reçu de monsieur le procureur du roi le jugement dont la teneur suit.

Louis Philippe, roi des Français, à tous présent et à venir, salut.

Le tribunal de première instance de la Guyane française séant à Cayenne, jugeant en matière civile en son audience publique de ce jour, a rendu le jugement suivant.

Vu la requête signée par monsieur Jouannet, substitut de monsieur le procureur du roi, ainsi conçue :

A monsieur le juge royal près le tribunal de première instance de Cayenne, le procureur du roi près le même tribunal expose que les déclarations des esclaves François appartenant à monsieur Jacques Bigot, Avril à monsieur Antoine Discand et Hippolyte à monsieur Pierre Garré, faites à monsieur Jaquet, officier de l’état civil d’Iracoubo, conformément à l’article dix-neuf de l’ordonnance du onze juin mil huit cent trente-neuf, n’ont cependant pas été inscrits sur les registres de l’état civil des esclaves, sans doute par suite de la mort à cette époque du sieur Jaquet, qu’il y a lieu pour remplir le but de l’ordonnance d’ordonner cette inscription.

A ces causes il vous plaira monsieur le juge royal sur les trois déclarations ci-jointes, faites par les maîtres respectifs des dits esclaves, 2°/ le certificat de monsieur le greffier du tribunal de première instance, 3°/ deux lettres de monsieur l’officier de l’état civil actuel, desquelles il résulte que c’est par lui que les erreurs de dates ont été commises et qu’il est lui-même un des propriétaires qui ont fait les déclarations sus-énoncées.

Ordonner qu’en vertu du jugement à intervenir les trois inscriptions seront faites à leurs dates et conformément à l’ordonnance du quatre juin mil huit cent trente-neuf sur le registre de l’état civil des esclaves ; que le jugement qui l’ordonne sera couché et que toutes expéditions ne pourront en être données qu’en rapportant le jugement à peine de tous dépens et dommages, intérêts contre l’officier de l’état civil qui les aurait délivrées ; et ce sera justice.

Oui monsieur Mourié, juge auditeur provisoire en son rapport, après en avoir délibéré et avoir pris l’avis de messieurs Ferratier, juge auditeur, et Mourié, juge auditeur provisoire ; par les motifs exprimés en la requête qui précède et y faisant droit, le tribunal jugeant en premier ressort, ordonne qu’en vertu du présent jugement les trois inscriptions seront faites à leurs dates et conformément à l’ordonnance du onze juin mil huit cent trente-neuf sur le registre de l’état civil des esclaves du quartier d’Iracoubo, que le susdit jugement sera couché et qu’aucune expédition ne pourra être délivrée qu’en rapportant le même jugement ; les dépens à la charge de la caisse coloniale.

Ainsi jugé et prononcé par le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, jugeant en matière civile en son audience publique du mardi vingt-quatre février mil huit cent quarante-six, où étaient présents Messieurs Habasque, juge royal, Ferratier, juge auditeur, Mourié, juge auditeur provisoire, Jouannet, substitut du procureur du roi, maître Merentier, greffier tenant la plume.

Ainsi la minute est signée : Habasque et Merentier, greffier.

Enregistré gratis à Cayenne le vingt-six février mil huit cent quarante-six, folio vingt-huit, case première. Signé Gardin.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution ; à tous nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux d’y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu’ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le juge royal et par le greffier.

Première grosse collationnée, collationnée et délivrée à monsieur le procureur du roi.

Cayenne, le dix-huit mai mil huit cent quarante-six. Le greffier du tribunal. Signé et scellé Merentier.

Transcrit par duplicata sur les registres de l’état civil des esclaves du quartier d’Iracoubo. J. P. Garré.

N° 3

Décès de Avril

(A. Discand)

Aujourd’hui trente avril mil huit cent quarante-six, à huit heures du matin, en vertu du jugement du tribunal de première instance de Cayenne du vingt-quatre février présente année, nous Jean Pierre Garré,

commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, avons constaté sur le présent registre que, le trois septembre mil huit cent quarante-quatre, monsieur Antoine Discand, âgé de trente-huit ans, propriétaire en ce quartier, a fait à monsieur Jaquet, notre prédécesseur, la déclaration que son esclave nommé Avril, âgé de quarante-neuf ans, du sexe masculin, né en Afrique, non marié, porté sur le certificat de recensement de l'habitation Tiens-Bon sous le numéro matricule quarante-six, registre A, est décédé le dit jour à sept heures du soir sur son habitation.

Fait et signé par duplicata. J. P. Garré.

N° 4

Décès d'Hippolyte

(J. P. Garré)

Aujourd'hui trente avril mil huit cent quarante-six, à huit heures du matin, en vertu du jugement du tribunal de première instance de Cayenne du vingt-quatre février présente année, nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, avons constaté sur le présent registre que, le sept septembre novembre mil huit cent quarante-quatre, monsieur Jean Pierre Garré, âgé de quarante-deux ans, propriétaire en ce quartier, a fait à monsieur Jaquet, notre prédécesseur, la déclaration que son esclave nommé Hippolyte, âgé de cinquante ans, du sexe masculin, né à Sinnamary, non marié, porté sur le certificat de recensement de l'habitation Le Changement sous le numéro matricule cent neuf, registre A, est décédé le dit jour à neuf heures du matin sur < son. J. P. Garré > habitation Crève-Cœur.

Fait et signé par duplicata. Un mot rayé nul. J. P. Garré.

N° 5

Décès de François

(J. Bigot)

Aujourd'hui trente avril mil huit cent quarante-six, à huit heures du matin, en vertu du jugement du tribunal de première instance de Cayenne du vingt-quatre février présente année, nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, avons constaté sur le présent registre que, le quatorze novembre mil huit cent quarante-quatre, monsieur Jacques Bigot, âgé de soixante-treize ans, propriétaire en ce quartier, a fait à monsieur Jaquet, notre prédécesseur, la déclaration que son esclave nommé François, âgé de cinquante-cinq ans, du sexe masculin, né en Afrique, veuf de Marie, porté sur le certificat de recensement de l'habitation L'Espérance sous le numéro matricule quinze, registre A, est décédé le dit jour à neuf heures du soir sur son habitation.

Fait et signé par duplicata. J. P. Garré.

N° 6

Naissance de Guillaume

(Scipion Castor)

L'an mil huit cent quarante-six et le douze du mois d'août, à trois heures après midi, devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune, est comparu monsieur Scipion Castor, âgé de quarante-trois ans, habitant et domicilié en ce quartier sous le vent de la rivière d'Iracoubo, < lequel > nous a déclaré que l'esclave Clara, âgée de vingt-six ans, non mariée, + < + portée sur le certificat de recensement sous le numéro matricule deux cent quarante-six. J. P. Garré >, est accouchée sur son habitation Mon-Espérance, le dix du présent mois à onze heures du soir d'un enfant masculin du sexe masculin, auquel on donne le prénom < nom. J. P. Garré > de Guillaume.

Le déclarant a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé par nous après lecture. J. P. Garré.

Un mot rayé nul. Approuvé un mot rayé nul. J. P. Garré.

N° 7

Décès de Guillaume

(Scipion Castor)

L'an mil huit cent quarante-six et le dix-sept du mois d'août, à neuf heures du matin, devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune, est comparu monsieur Scipion Castor, âgé de quarante-trois ans, habitant et domicilié en ce quartier sous le vent de la rivière d'Iracoubo, < lequel > nous a déclaré que son esclave nommé Guillaume, âgé de cinq jours, du sexe masculin, fils de Clara né audit quartier le dix du présent mois, est décédé sur son habitation Mon-Espérance le quinze du courant à quatre < heures. J. P. Garré > après midi.

Dressé le présent acte par duplicita. Le déclarant a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé par nous après lecture. Approuvé un renvoi. J. P. Garré.

N° 8

Décès de Marie

(Jean Baptiste Bernard Loyer)

L'an mil huit cent quarante-six et le vingt du mois d'août, à sept heures du matin, devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune, est comparu monsieur Jean Baptiste Bernard Loyer, âgé de quarante-cinq ans, habitant domicilié en ce quartier aux savanes d'Iracoubo, < lequel > nous a déclaré que son esclave nommée Marie, âgée de cinquante-six ans, < du sexe féminin. J. P. Garré >, née à la Guyane française, < non mariée. J. P. Garré >, portée sur le certificat de recensement de l'habitation Mon-Désir, ~~registre A~~ sous le numéro matricule 155, < cent cinquante-cinq. J. P. Garré >, registre A, est décédée le dix-huit du présent mois à deux heures du matin sur < son habitation. J. P. Garé >.

Dressé le présent acte par duplicita. Le déclarant a déclaré ne savoir ~~ne savoir~~ signer, de ce interpellé par nous après lecture. Approuvés deux renvois et quatre mots rayés nuls. .J. P. Garré.

Approuvé un mot rayé nul. J. P. Garré.

N° 9

Naissance de Firmence

(A. Discand)

Aujourd'hui dimanche dix-huit octobre mil huit cent quarante-six, deux heures après midi, par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, étant en notre maison d'habitation, servant de maison commune, est comparu monsieur Antoine Discand, âgé de trente-huit ans, propriétaire en ce quartier, < lequel > nous a déclaré que l'esclave nommée Barbe, âgée de dix-sept ans, non mariée, portée sur le certificat de recensement de l'habitation Tiens-Bon, sous le numéro matricule cinquante-deux, est accouchée sur l'habitation de son maître le dix-sept du présent mois, cinq heures de l'après midi, d'un enfant du sexe féminin, auquel on a donné le nom de Firmence.

Dressé le présent acte par duplicita. Le déclarant a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé par nous après lecture. A. Discand. J. P. Garré.

Le présent registre tenu double, contenant neuf actes, a été clos et arrêté par nous Jean Pierre Garré, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, pour l'année mil huit cent quarante-six.

Fait à Iracoubo ce jour premier janvier mil huit cent quarante-sept. J. P. Garré.

Vu et vérifié au parquet à Cayenne le 25 décembre 1846 par nous conseiller auditeur provisoire, nommé ad hoc. J. Bazol.

Table alphabétique des actes inscrits au présent registre 1846. Naissances. Décès. Mariages.

A Iracoubo le premier janvier mil huit cent quarante-sept. Le commissaire commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo. J. P. Garré.

**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1847

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1847.

Fait au palais de justice à Cayenne le trente novembre 1845. Le juge auditeur provisoire délégué, H. Mourié.

N° 2
Naissance d'Arcade
Jean Garré

Vu l'enfant Arcade le 25 mars 1847. Lailheugue.

N° 1
Décès de Joséphine
Jean Pierre Garré

L'an mil huit cent quarante-sept et le vingt-cinq du mois de janvier, à huit heures du matin, par devant nous Lailheugue Jean, lieutenant commissaire-commandant du quartier d'Iracoubo, remplissant à cause d'empêchement de la part du titulaire, les fonctions d'officier de l'état civil dudit quartier d'Iracoubo, est comparu monsieur Jean Pierre Garré, habitant propriétaire et commissaire commandant du quartier précité, âgé de quarante-trois ans, lequel nous a déclaré que son esclave nommée Joséphine, âgée de vingt-neuf ans, du sexe féminin, non mariée, née en Afrique, portée sur le certificat de recensement de l'habitation L'Espoir sous le numéro matricule cent cinquante, est décédée sur sa dite habitation L'Espoir dans le susdit quartier d'Iracoubo, hier vingt-quatre janvier, année susdite, à onze heures et demie de la matinée ; duquel décès nous nous sommes assuré et a ledit déclarant signé avec nous le présent acte et dont lecture lui a été préalablement faite conformément à la loi. Les jour, mois et an que dessus. J. P. Garré. Lailheugue.

N° 2
Naissance d'Arcade
Jean Garré

L'an mil huit cent quarante-sept et le trente-un du mois de janvier, à neuf heures du matin, sur notre maison d'habitation sise au quartier d'Iracoubo et par devant nous Lailheugue Jean, lieutenant commissaire-commandant du quartier d'Iracoubo, remplissant à cause d'empêchement de la part du titulaire, attendu la déclaration ci-dessous mentionnée, les fonctions d'officier de l'état civil, a comparu le sieur Jean Pierre Garré, habitant propriétaire et commissaire commandant dudit quartier d'Iracoubo, domicilié à Counamama, âgé de quarante-trois ans, lequel nous a déclaré que l'esclave nommée Anne, âgée de dix-neuf ans, non mariée, portée sur le certificat de recensement de l'habitation Belle-Vue, quartier de Sinnamary, appartenant au sieur Jean Garré, sous le numéro matricule cent trente-neuf, est accouchée du jour d'hier trente dudit mois de janvier sur l'habitation Crève-Cœur, située quartier d'Iracoubo, < à huit heures du matin d'un enfant du sexe masculin. J. P. Garré. Lailheugue >, lequel enfant nous a été présenté devant en lui donnant le nom

de Arcade. Après lecture faite du présent acte audit déclarant, il a signé avec nous l'acte dont s'agit fait en duplicita.

Iracoubo, les jour, mois et an que dessus. J. P. Garré. Lailheugue.

Approuvé cinq mots rayés nuls. J. P. Garré. Lailheugue.

Vu l'enfant Arcade le 25 mars 1847. Lailheugue.

N° 3

Naissance de Julienne,

appartenant à sieur Jacques Bigot, le 29 juin 1847

L'an mil huit cent quarante-sept et le premier juillet, à dix heures du matin, dans notre maison d'habitation située au quartier d'Iracoubo, Guyane française, servant pour le moment de maison commune dudit quartier, devant nous Lailheugue Jean, lieutenant commissaire-commandant de ce même quartier, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune dudit Iracoubo, attendu que le titulaire en est absent, a comparu monsieur Jacques Bigot, âgé de soixante-quinze ans, demeurant en ce quartier sur son habitation L'Espérance, rive droite de Counamama, et nous a déclaré que, du jour du mercredi vingt-neuf juin dernier, à sept heures du soir, est accouchée sur son habitation L'Espérance, sa négresse esclave nommée Anne Marie Tranquille, créole, cultivatrice, non mariée, âgée de dix-sept ans, portée sur le certificat de ladite habitation L'Espérance sous le numéro vingt-huit, d'un enfant naturel du sexe féminin, auquel dit enfant il a donné avec l'agrément de la mère le prénom de Julienne. Après lecture faite du présent acte audit déclarant, il nous a déclaré ne savoir signer, de ce requis et nous avons signé nous seul le présent acte fait en duplicita. Lailheugue.

L'enfant Julienne nous a été présenté le quatre août mil huit cent quarante-sept. J. P. Garré.

N° 4

Décès de Joseph le 27 juillet 1847

(Jean Baptiste Seigre)

Aujourd'hui mercredi vingt-huit juillet mil huit cent quarante-sept, à trois heures après midi, par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire-commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, est comparu monsieur Jean Baptiste Seigre, âgé de quarante-deux ans, habitant propriétaire, demeurant domicilié sur l'anse de Counamama, quartier d'Iracoubo, < lequel > nous a déclaré que son esclave nommé Joseph, âgé de cinquante ans, du sexe masculin, non marié, né au Brésil, porté sur le certificat de recensement de l'habitation La Patience sous le numéro matricule cent quatre-vingt-douze, est décédé sur ladite habitation hier vingt-sept du courant à deux heures du matin, duquel décès nous nous sommes assuré et avons dressé le présent par duplicita que le déclarant a signé avec nous après lecture. Jean Baptiste Seigre. J. P. Garré.

N° 5

Décès de Agathe Claire le 7 août 1847

(Jean Baptiste Bernard Loyer)

Aujourd'hui huit août mil huit cent quarante-sept, quatre heures après midi, par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire-commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, est comparu monsieur Jean Baptiste Bernard Loyer, âgé de quarante-huit ans, habitant propriétaire en ce quartier, lequel nous a déclaré que son esclave nommée Henriette, âgée de trente-quatre ans, non mariée, portée sur le certificat de recensement de l'habitation Mon-Désir sous le numéro matricule < cent cinquante-trois. J. P. Garré >, est accouchée sur la dite habitation le sept du courant à neuf heures du matin d'un enfant du sexe féminin, auquel on donne le nom de Agathe Claire ; et avons dressé le présent acte par duplicita, lecture faite, que le déclarant a déclaré ne savoir signer, de ce requis. J. P. Garré.

L'an mil huit cent quarante-sept, le premier octobre, l'enfant Agathe Claire, du sexe féminin, enregistré ci-contre, nous a été présenté vivant. J. P. Garré.

N° 6

Décès de Lafleur dit Tranquille le 7 septembre 1847

Jacques Bigot

Aujourd'hui mercredi huit septembre mil huit cent quarante-sept, sept heures du matin, par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire-commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, est comparu monsieur Jacques Bigot, âgé de soixante-quinze ans, habitant propriétaire, demeurant domicilié en ce quartier, lequel nous a déclaré que son esclave nommé Lafleur dit Tranquille, âgé de quarante-six ans, du sexe masculin, marié à Judith, né en Afrique, porté sur le certificat de recensement de l'habitation L'Espérance sous le numéro matricule treize, est décédé sur ladite habitation hier mardi sept du mois courant à midi ; duquel décès nous nous sommes assuré et avons dressé le présent acte par duplicita, lecture faite. Le déclarant a déclaré ne savoir signer, de ce requis. J. P. Garré.

N° 7

Décès de François

Jean Lailheugue

Aujourd'hui mardi seize novembre mil huit cent quarante-sept, sept heures du matin, par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire-commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, est comparu monsieur Jean Lailheugue, âgé de quarante-sept ans, habitant propriétaire, demeurant domicilié en ce quartier, lequel nous a déclaré que son esclave nommé François, âgé de cinquante-six ans, du sexe masculin, marié à Anne, maintenant sa veuve, né en Afrique, porté sur le certificat de recensement de l'habitation Sainte-Elisabeth sous le numéro matricule cent vingt-neuf, est décédé sur ladite habitation hier lundi quinze du mois courant, à huit heures et demie du soir ; duquel décès nous nous sommes assuré et avons dressé le présent acte par duplicita que le déclarant a signé avec nous après lecture. Lailheugue. J. P. Garré.

Le présent registre tenu double, contenant sept actes, a été clos et arrêté par nous Jean Pierre Garré, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, pour l'année mil huit cent quarante-sept.

Fait à Iracoubo, ce jour premier janvier mil huit cent quarante-huit. J. P. Garré.

**Déclarations
de naissance, mariage et décès des esclaves
du quartier d'Iracoubo**

pendant l'année 1848

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, à dresser les déclarations de naissances, mariages et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1848.

Fait au palais de justice à Cayenne, le treize décembre 1847. Le juge auditeur provisoire délégué. H. Mourié.

N° 1
Naissance de Philogone le 31 janvier
Joseph Fiévée (Yo)

Aujourd'hui mardi le premier du mois de février mil huit cent quarante-huit, à quatre heures après midi, par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire-commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, est comparu le sieur Joseph Fiévée (Yo), âgé de vingt-sept ans, habitant, demeurant domicilié en savanes sous le vent de la rivière d'Iracoubo, est accouchée sur son habitation dite Mon-Plaisir en ce quartier le trente-un du mois de janvier dernier à une heure après minuit d'un enfant du sexe masculin, auquel enfant il déclare ~~donner vouloir~~ donner le nom de Philogone ; de quoi nous avons dressé le présent acte par duplicita que le déclarant a signé avec nous après lecture. Joseph Fiévée. J. P. Garré.

Approuvé deux mots rayés nuls. Joseph Fiévée. J. P. Garré.

L'enfant Philogone, enregistré ci-contre, nous a été présenté aujourd'hui le cinq mars mil huit cent quarante-huit. L'officier de l'état civil. J. P. Garré.

N° 2
Naissance de Célestin le 8 février
Pierre Narina

Aujourd'hui mercredi le neuf du mois de février mil huit cent quarante-huit, trois heures après midi, par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire-commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, est comparu monsieur Pierre Narina, âgé de trente-quatre ans, propriétaire demeurant domicilié sur la rive droite de la rivière de Counamama, quartier d'Iracoubo, < lequel > nous a déclaré que, hier, l'esclave nommée Tatia, âgée de vingt-neuf ans, non mariée, portée sur le certificat de recensement de l'habitation L'Espérance sous le numéro matricule cent soixante-dix, est accouchée sur ladite habitation le huit du mois courant à cinq heures du matin d'un enfant du sexe masculin, auquel on donne le nom de Célestin. Lecture faite du présent acte fait par duplicita, le déclarant a signé avec nous. Pierre Narina. J. P. Garré.

L'enfant Célestin, enregistré ci-contre, nous a été présenté aujourd'hui le cinq mars mil huit cent quarante-huit. L'officier de l'état civil. J. P. Garré.

N° 3
Décès d'Augustave le 16 mars 1848
Jean Baptiste Seigne

L'an mil huit cent quarante-huit et dix-sept du mois de mars, à sept heures du matin, par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire-commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, est comparu monsieur Jean Baptiste Seigre, âgé de quarante-trois ans, propriétaire demeurant domicilié sur l'anse de Counamama, quartier d'Iracoubo, < lequel > nous a déclaré que son esclave nommé Augustave, âgé de dix-sept ans, du sexe masculin, créole, non marié, porté sur le certificat de recensement de l'habitation La Patience sous le numéro matricule cent dix-neuf, est décédé sur ladite habitation hier le seize du courant, à deux heures après midi. Lecture faite du présent acte fait par duplicata, le déclarant a signé avec nous. J. B^{te} Seigre. J. P. Garré.

N° 4

Décès de Vitaline le 19 mars 1848

Jean Baptiste Seigre

L'an mil huit cent quarante-huit et dix-neuf du mois de mars, trois heures de l'après midi, par devant nous Jean Pierre Garré, commissaire-commandant, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, est comparu monsieur Jean Baptiste Seigre, âgé de quarante-trois ans, propriétaire demeurant domicilié sur l'anse de Counamama, quartier d'Iracoubo, < lequel > nous a déclaré que son esclave nommée Vitaline, âgée de six ans, du sexe féminin, créole, fille de Valentine, portée sur le certificat de recensement de l'habitation La Patience sous le numéro matricule deux cent trente-un, est décédée sur ladite habitation ce matin à quatre heures. Lecture faite du présent acte fait par duplicata, le déclarant a signé avec nous. J. B^{te} Seigre. J. P. Garré.

Le présent registre tenu double, contenant quatre actes, a été clos et arrêté par nous Jean Pierre Garré, officier de l'état civil du quartier d'Iracoubo, Guyane française, pour l'année mil huit cent quarante-huit.

Fait à Iracoubo, ce jour neuf août mil huit cent quarante-huit, à six heures un quart du soir. J. P. Garré.

Table alphabétique des actes inscrits au présent registre 1848. Naissances. Décès. Mariages.

A Iracoubo, le neuf août mil huit cent quarante-huit, à six heures un quart du soir. Le commissaire commandant, officier de l'état civil d'Iracoubo. J. P. Garré.

Vu et vérifié le 18 mars 1849. Pour le procureur de la République. J. Bidon, substitut.



Edition Collectivité Territoriale de Guyane : juin 2020.